

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 1979 - N° 956

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

Afghanistan : arrestations massives et tortures

Après avoir éliminé son rival par la force, le nouveau Premier ministre Amin tente de se disculper de la responsabilité du régime de terreur mis en place en Afghanistan. Mais comment le croire, alors qu'un rapport d'Amnesty International fait état d'arrestations massives et de tortures systématiques contre les opposants, pendant la période où Amin, en tant que ministre de la défense, était l'instigateur de cette politique de terreur.

LIRE EN PAGE 7

Financement des partis : inégalités accrues

LIRE EN PAGE 3

Radio-Aventure en procès

LIRE EN PAGE 5

Dans *Le Quotidien du Peuple* du samedi 22 septembre

2 ans après la rupture PCF-PS :

Cette union qui les divise.

Notre dossier :

Indemnisation du chômage :

«Le nouveau système? C'est dingue !»

20% DE HAUSSES SUR LES CHARGES LOCATIVES ?

Une pression sur les familles populaires qui n'a rien à voir avec le prix du pétrole



Il est question d'une augmentation de 20% des charges locatives pour la fin octobre. Ce serait la conséquence d'une étrange cascade dont les familles populaires seraient les victimes désignées.

Les marchands de fuel exigent maintenant le paiement immédiat de leurs livraisons aux propriétaires ou aux sociétés de chauffage.

Ceux-ci s'estimant «pris à la gorge» n'ont aucune pudeur à faire porter le poids de telles mesures aux familles populaires. La fédération des agents immobiliers menace : «Seuls seront chauffés cet hiver ceux qui pourront payer tout de suite».

LIRE EN PAGE 5

URSS: LE KGB POURSUIT LES SYNDICALITES DU SMOT

LIRE EN PAGE 6

ARGENTINE: LES «DISPARUS» NE VEULENT PAS ETRE ASSASSINES PAR DECRET

Pour «préparer» la visite de la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme, la dictature fasciste a publié une série de décrets qui légalise les disparitions. Videla couvre ainsi l'assassinat par la police de milliers d'opposants, ceux détenus en secret dans les camps de concentration risquent la mort.

LIRE EN PAGE 8

«Mieux répartir les sacrifices»

«Nous sommes dans une période de diminution des inégalités», disait Giscard lundi soir à la télé. Phrase sybilline. Que voulait donc dire le président ?

On a d'abord pensé aux inégalités sociales. Erreur, vite corrigée par la publication de la feuille d'impôt de Marcel Dassault. Ce monsieur gagne à lui seul plus que 900 ouvriers réunis. Alors quelle inégalité ? On a compris mercredi, à l'issue du conseil des ministres : jusqu'à présent, seul Dassault et quelques autres finançaient l'UDF ou le RPR. Inégalité flagrante ! Désormais, nous financerons TOUS ces mêmes partis. Pas dans les mêmes proportions, certes, car comme le disait Giscard, «Il y a encore un effort à faire dans la répartition juste des sacrifices».

La Ruhr, coeur de la classe ouvrière allemande 4

Lors de leur grande grève, les sidérurgistes allemands ont déployé leur sens de l'initiative ouvrière. Comment la lutte s'est terminée, la situation qui s'en est suivie, c'est ce qu'ils évoquent aujourd'hui dans la dernière partie de cette table ronde.



Une réunion de délégués syndicaux

Reportage d'Anne RHEIN

TABLE RONDE AVEC DES SIDERURGISTES

3 - MENER NOTRE LUTTE NOUS-MEMES

— Après 6 semaines de lutte, la direction de l'IG Metall a élaboré, avec les patrons de l'acier, un compromis qui, au fond, ne contient rien d'autre que ce que les patrons étaient prêts à lâcher dès le début : une augmentation salariale largement en-dessous de ce que les travailleurs avaient revendiqué, quelques équipes chômées supplémentaires pour certaines catégories de travailleurs, les 6 semaines de congés payés d'ici 1982. La revendication des 35 heures a été abandonnée.

Charlie : C'est un accord qui divise, les gars ont bien vu cela. Les jeunes ont obtenu deux jours de congés supplémentaires ; pour eux, c'était même moins que ce que les patrons avaient promis avant la grève, tu te rends compte. Moi, j'ai plus de 50 ans ; j'en ai 8, alors ils me disent : toi, de quoi tu te plains ? Tu les as tes 8 jours.

Stéphan : En ce qui concerne les patrons, pour eux, l'accord après cette lutte, c'était une question politique. Les temps sont finis où les travailleurs, pratiquement sans lutte, ont obtenu par ci, par là une augmentation salariale. 1969, 1973 c'était encore comme ça. A l'époque, les capitalistes élargissaient encore la production ; avec leurs profits, ils construisaient tout simplement une nouvelle boîte, produisaient le double et le triple, et arrivaient encore à vendre toute leur camelote. Maintenant, c'est différent, il s'agit pour eux de maintenir la production en faisant un maximum de pression sur les salaires. C'est pour cela qu'ils ont été si intransigeants dans la question des 35 heures. S'ils s'accrochaient tant aux 40 heures, ce n'est pas parce qu'il serait impensable pour eux d'aller en dessous de 40 heures ; c'est une démonstration de leur force, de faire comprendre bien clairement aux travailleurs : jusque là et pas plus loin !

Charlie : Supposons que nous ayons obtenu ne serait-ce que la semaine de 39 ou 38 heures : cela aurait été un succès, cela nous aurait stimulé à revendiquer davantage, à mener de nouvelles luttes. Maintenant, c'est la résignation, l'impression que les capitalistes ne peuvent être battus.

— Comment les gars dans vos boîtes ont-ils réagi au compromis ?

Schorsch : Ça a été ressenti par tout le monde comme une immense saloperie. Et sur-

tout les gars qui avaient fait grève depuis 4 semaines et plus, étaient décidés à continuer. D'ailleurs ça se voit nettement dans le résultat du deuxième vote : la majorité des gars dans les boîtes en grève étaient pour la poursuite de la lutte. On a vu que la direction cherchait à nous avoir de la plus belle manière, on en était écœurés, on ne voulait pas se faire avoir comme ça. Donc on voulait continuer, pas tant pour les revendications, mais pour empêcher la direction.

Charlie : C'était d'ailleurs un moment extrêmement dangereux de la lutte : maintenant, la base faisait grève contre sa direction ; de l'adversaire de classe, on n'en parlait plus.

— Et aujourd'hui, comment les travailleurs voient-ils la situation ?

Charlie : C'est quelque chose que je ne comprends pas très bien. Après la grève, j'étais sûr que ça allait discuter ferme, que les gars allaient laisser libre cours à leur colère, à leur révolte. Mais non : pour discuter, ils fallait les pousser, ils étaient complètement désespérés... Pendant la grève, c'était tout différent ; pour moi, c'était une expérience tout à fait extraordinaire : les gars, qui étaient là, aux portes, qui, pour une fois étaient échappés au travail aliéné, qui discutaient à n'en plus finir, leur propre sort, cette société, une autre organisation du travail... Et ils ne disaient plus : il faut que je rentre, ma femme m'attend, comme ils font d'habitude à la sortie de l'équipe. Non, ils restaient aux portes, ils étaient là, travailleurs, luttant pour leur cause.

Schorsch : Je pense que le sentiment de la défaite est très profond. C'est vrai, on n'a pas obtenu ce qu'on voulait obtenir ; mais, d'autre part, on a fait des expériences extrêmement précieuses, pour moi, c'est cela qui me fait dépasser ce sentiment de défaite. Pour beaucoup de copains c'est différent, ils ont l'impression qu'aujourd'hui, on ne peut venir à bout des capitalistes. C'est vrai, on n'a pas, ici, une telle expérience de lutte qu'on pourrait se dire : on sait, on en a fait l'expérience concrète, que si on se crée les bases nécessaires, on peut battre les capitalistes. On est faibles, mais on a appris des choses, sur notre direction syndicale, sur la nécessité de prendre nos affaires dans nos propres mains.

On a obtenu quelque chose, on a fait des expériences dont on aura besoin à l'avenir. Mais c'est sûr, il y aura beaucoup de boulot à faire, beaucoup de dis-

cussions à mener. Car une chose est certaine, les gars ne vont pas rester tranquilles pendant 5 ans (*) ; avec les rationalisations et tout cela, ce n'est vraiment pas pensable. Et pour cela, il faut qu'on ait bien compris que la question de savoir si l'appareil syndical continuera à nous retenir, si les patrons arriveront à renforcer leur pression sur nous, tout cela dépendra de la question si, oui ou non, cette expérience s'est implantée dans nos têtes : il faut qu'on mène notre lutte nous-mêmes.

(*) Selon la loi sur l'entreprise, un accord tarifaire impose, pendant la période de sa durée légale, aux «partenaires tarifaires» l'obligation «de respecter la paix sociale». Toute grève pendant cette période est illégale. L'accord sur la durée du travail hebdomadaire dans la sidérurgie ayant été conclu début 1979 pour une durée de 5 ans, la prochaine grève pourrait donc ne pas éclater avant 1984 !

Les tristes manœuvres de l'IG Metall

La direction de l'IG Metall, les Loderer, Janssen et autres Herb, n'ont pas eu une très fière allure en sortant de cette grève. Ouvertement, ils ont trahi les espoirs des travailleurs les appelant à la grève d'abord, et en les renvoyant, avec rien du tout, ensuite. Aux portes des entreprises en grève, s'ils ont osé s'y présenter, ils ont dû se soumettre aux acerbes remarques des sidérurgistes. Au moment où ils préparaient leur accord avec le patronat, ils n'ont pas pu se soustraire autrement à la colère des travailleurs, qu'en les faisant évacuer de leurs salles de négociations, traitant de «Chaoten !» (*) ceux qui étaient venus nombreux pour protester contre ce «compromis pourri». « a, à nous, syndicalistes depuis, des fois, des dizaines d'années ! «Chaoten» : la pire injure que tu puisses trouver ici. Qui, ici, en Allemagne, pourra bien vouloir le chaos !»

Après la grève, les délégués syndicaux de plusieurs aciéries ont réclamé qu'un tel comportement, cela se paie : «Herb (dirigeant syndical de Nordrhein-Westfalen) doit partir !» Non tant parce qu'ils s'attendaient à ce qu'un successeur de Herb soit meilleur. «A un moment où l'automobile commençait à pleurer, la grève commençait à prendre, les stocks étaient vides : fini, terminé. On fait grève dans le vide, quand cela ne fait mal à personne. Quand ça commence à avoir du succès, on arrête. Ça, c'est notre Herb. Alors, je ne peux pas ne pas dire le nom, le mec, il faut qu'il disparaisse !»

La direction syndicale a répondu comme elle le fait d'habitude : par des tentatives de division, en reprochant d'abord à ces travailleurs que c'étaient eux qui divisaient, qui brisaient l'unité du syndicat, puis en sortant une attaque particulièrement odieuse : elle a effectivement reproché aux délégués syndicaux et membres du CE de Mannesmann, d'avoir été pendant la grève - briseurs de grève ! Le prétexte : pour l'approvisionnement en énergie de l'aciérie, la direction locale de grève avait décidé, en accord avec le CE de Mannesmann, de faire fonctionner un haut fourneau. Un haut fourneau qui marche produit nécessairement de la fonte. Bien qu'apparemment ridicule (les sidérurgistes de chez Mannesmann étaient parmi les plus actifs dans la grève, parmi les plus nombreux aussi à se prononcer pour la poursuite de la grève), cette attaque poursuit un but bien précis : «C'est à nous qu'on s'en prend. Mais ce n'est pas tellement ça qui est important ; nous, on est les premiers qu'ils entendent briser, pour s'en prendre aux autres ensuite». Au moment où j'étais dans la Ruhr, les délégués syndicaux de chez Mannesmann ont adopté une résolution dans laquelle ils demandent à Loderer, chef de l'IG Metall, de venir chez Mannesmann pour répéter ses accusations devant l'assemblée des délégués. «Il ne viendra pas. Il sait trop bien ce qui l'attend ici !»

(*) Chaoten : ceux qui veulent le chaos. Expression employée souvent et volontiers par la presse bourgeoise et les dirigeants sociaux-démocrates des syndicats, envers les militants révolutionnaires notamment.

APRES LA LUTTE, QUELQUES QUESTIONS

La fin de la grève des sidérurgistes ne pourra être la fin de la lutte pour la réduction du temps de travail. Au contraire, ce contrat tarifaire qu'ont négocié en janvier les patrons de l'acier et les directions syndicales, laisse les mains libres aux patrons pour réaliser, pendant les 5 ans de durée du contrat (rappelons que pendant cette période, toute grève pour les 35 heures est illégale !), leur programme de rationalisations et de licenciements. Déjà, les grands groupes, Thyssen en tête ont mis leurs projets sur la table...

Comment s'opposer aux restructurations, comment continuer la lutte pour les 35 heures ?

A DUISBURG, UN MEETING-FETE

J'ai pu assister à la réunion d'un comité de sidérurgistes duisbourgeois qui avaient organisé, la veille du 1^{er} mai, un meeting de bilan et de débat sur la poursuite de la lutte. Meeting-fête entièrement organisé par les travailleurs eux-mêmes, mais qui n'avait cependant pu attirer qu'un nombre restreint de ceux à qui il s'adressait en premier lieu : les sidérurgistes, et les ouvriers.

Lors de cette réunion-bilan, des questions ont été débattues qui me semblent bien refléter quelques-unes des incertitudes, des questions qui sont actuellement en discussion parmi les travailleurs allemands.

DES PROBLEMES IMMEDIATS

Alors qu'un certain nombre de travailleurs se sont découragés, et préfèrent ne plus entendre parler de grève des 35 heures, faut-il en tenir compte en constatant, comme le font certains : «Avec les 35 heures, on ne mobilise plus personne. Occupons-nous plutôt des problèmes plus immédiats comme la lutte contre les équipes supplémentaires qu'on nous demande actuellement ?». Ou comment peut-on au contraire mener un travail de conviction à long terme pour ne pas lâcher, pour se renforcer dans la lutte contre les licenciements massifs ?

Alors que les directions syndicales mènent une campagne de diffamation systématique contre tous les communistes et révolutionnaires — campagne qui, malgré tout a encore un certain impact dans les masses, ne serait-ce qu'à travers l'intimidation qu'elle exerce — quelle attitude adopter à l'égard des communistes et révolutionnaires ?

«Ici, quand les gars entendent parler de communistes, ils hésitent trois fois avant de venir. C'est peut-être triste, mais c'est comme ça. Il faut savoir ce qu'on veut, si on veut mobiliser les travailleurs, on ne peut pas coopérer avec les organisations marxistes-léninistes» disent certains.

CONTRE LES EXCLUSIONS SYNDICALES

D'autres ont exprimé, lors de la réunion à Duisburg, leur profond désaccord avec une telle vision des choses. Peut-on ainsi reprendre à son compte, ont-ils demandé, les décrets d'incompatibilité des appareils syndicaux qui sanctionnent d'exclusion l'appartenance à une organisation marxiste-léniniste ? N'est-ce pas contribuer à l'isolement, à la division de la classe ouvrière qui ne peut intéresser que la bourgeoisie ? Ne faut-il pas au contraire mener la lutte pour que les propositions des communistes soient entendues, discutées en toute franchise ? Prendre des initiatives, trouver des formes nouvelles pour continuer la lutte.

Mais quoi faire si la direction syndicale, comme elle l'a fait lors du meeting de Duisburg, ne refuse pas seulement tout soutien à de telles initiatives, mais exerce aussi une si forte pression sur les délégués syndicaux et membre de Conseils d'entreprise que ceux-ci croient devoir retirer leur soutien ? Suffit-il de constater dans ce cas qu'il faut être réaliste, aujourd'hui, on ne peut pas mobiliser sans s'appuyer sur les délégués et les CE ? ou faut-il insister au contraire pour mener la bataille à l'intérieur des syndicats, certes, pas en acceptant les divisions qui existent, mais en renforçant la confiance dans les actions autonomes des travailleurs ?

LA HAUSSE DE L'OR, INDICE DES INCERTITUDES ECONOMIQUES

Mardi dernier, l'or a pulvérisé tous les records sur l'ensemble des places financières, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Sur le marché américain, l'once d'or (environ 31 g) se négociait à 381 dollars, soit 20 de plus que la veille. De multiples raisons ont été avancées pour expliquer cette poussée.

Une importante opération d'achat aurait été effectuée à Hong Kong, accroissant la demande et faisant donc hausser les prix. Parallèlement, l'URSS a baissé de 27% ses ventes d'or sur le marché international, ce qui fait baisser l'offre globale, et contribue, là aussi, à la hausse.

Les raisons conjoncturelles ainsi avancées ne rendent compte que d'une partie du phénomène. Il semble que les raisons de fond de la situation actuelle soient ailleurs :

— au niveau de l'offre, d'abord. Celle-ci s'est raréfiée, les petits détenteurs d'or vendant beaucoup moins que par le passé. Cette attitude est la conséquence directe de la crise qui frappe les économies occidentales : l'or, quoiqu'aujourd'hui démodé, reste une valeur refuge pour se prémunir contre l'inflation, et plus largement contre les incertitu-

des de la conjoncture économique ;

— au niveau de la demande. La spéculation alimente la hausse. Escomptant une baisse prochaine, des spéculateurs ont vendu de l'or à terme, c'est-à-dire qu'ils ont vendu au cours du jour de l'or qu'ils ne possédaient pas encore. Cette opération leur aurait permis, dans leurs prévisions, de vendre au taux antérieur de l'or acheté plus tard à un prix plus bas. Mais, voilà, les prix n'ont pas baissé. Pour fournir l'or promis, ces spéculateurs ont donc dû effectuer des achats d'or, ce qui a entraîné une nouvelle hausse, par l'accroissement de la demande ainsi provoqué.

La situation actuelle préoccupe les bourgeois en place. Le ministre français de l'économie Monory s'est déclaré inquiet de cette ruée vers l'or qui va à l'encontre de la relance des investissements productifs souhaitée par le gouvernement. Pour tenter de réduire le taux d'inflation aux Etats-Unis, l'une des causes de la hausse de l'or, le gouvernement américain a augmenté d'un demi-point le taux d'escompte de la réserve fédérale, qui passe à 11%, niveau jamais atteint.



Salaire mensuel du SMICARD : 210 000 A.F. Revenu mensuel de Dassault : 228 millions d'A.F.

«Nous sommes dans une période de réduction des inégalités»

(Giscard à la télé)

Chômeurs, qui attendez votre mandat des ASSEDIC, mères de famille qui scrutez les étiquettes dans les supermarchés, travailleurs, qui regardez avec dépit votre feuille de paye, lisez bien ces chiffres : 2 milliards et 400 millions de centimes, c'est le total des revenus déclarés pour la seule année 1978 par Marcel Dassault. L'équivalent du salaire annuel de plus de 900 ouvriers spécialisés. En France, en 1979, un homme gagne à lui seul plus que 900 travailleurs réunis. Voilà des chiffres à méditer, et à mettre en rapport avec ce que disait Giscard lundi : «Nous sommes dans une période de réduction des inégalités»...

C'est de *«Le Canard Enchaîné»* qui a eu la bonne, et courageuse idée de révéler les revenus du député milliardaire, au travers de sa déclaration de revenu pour 78. On apprend ainsi que les placements, mobiliers, et leurs intérêts, ont rapportés à Dassault plus de 2 milliards de centimes, auxquels il faut ajouter les 260 millions correspondant aux rétributions qu'il s'alloue en tant que gérant de diverses sociétés, auxquels s'ajoute 700 millions de dividendes provenant des actions possédées, auxquels s'ajoute un «salaire» de rédacteur en chef à *Jour de France* de 54 millions, auxquels s'ajoutent 10 millions d'indemnités parlementaires.

Les services comptables de Monsieur Dassault savent bien faire les choses. Bien entendu, les 10 et 20 % habituels sont déduits de la déclaration de revenus, de même que 5 millions de «frais professionnels» en tant que rédacteur en chef. Ce n'est

pas tout. Il y a les «déficits fonciers», provenant de la «réduction d'immeubles» à déduire : 27 millions. Et puis l'«avoir fiscal», qui permet à Dassault de déduire 350 millions. Et puis «les œuvres», quelques 12 millions.

Le Canard Enchaîné a effectué quelques calculs à partir de ces données. Il est ressorti que le patrimoine de Dassault, la somme de tout ce qu'il possède, en biens propres, se situe entre 6 et 8 milliards de francs, 600 à 800 milliards de centimes.

On comprend mieux les propos de Giscard sur *«l'arrogance de l'argent»*. *Le Canard* avait aussi publié la feuille d'impôt du président, en juin dernier. Giscard ne déclare «que» 34 millions de salaire annuel, plus 18 millions de «revenus de capitaux mobiliers», plus 30 millions de «revenu fonciers». Moins de 100 millions de revenus, contre 2 milliards 400 millions à Dassault !

LES AUTONOMISTES BRETONS REJETTENT TOUTE CARACTERISATION D'EXTREME-DROITE

Les premières séances du procès des autonomistes bretons ont mis en évidence le rejet par les inculpés de l'orientation fasciste qu'on tente de leur attribuer, s'appuyant sur le fait que deux des accusés absents, Yann Fouéré et Ange Péresse, réfugiés respectivement en Irlande et en Allemagne fédérale, ont eu pendant la guerre un comportement plus que douteux. S'il est exact que le mouvement autonomiste breton a, durant la guerre, collaboré avec les nazis, ces résidus, ne sont en rien représentatifs d'un mouvement qui s'est développé bien plus tard, et notamment après mai 1968. Yann Fouéré et Ange Péresse n'ont, par exemple, aucun rapport avec le FLB, et n'ont pas pris de position politique publique depuis longtemps. Il semble bien plutôt qu'ils aient été inculpés lors de ce procès pour discréditer l'ensemble des accusés, en les affublant d'une coloration fasciste qu'ils rejettent.

Les accusés, dont beaucoup sont des ouvriers ou des paysans, ne se reconnaissent pas tous dans une même option politique, mais affirment placer leur lutte dans une perspective progressiste. L'un d'entre eux, ouvrier à Ericsson-Brest, était délégué CGT dans cette entreprise. Deux des inculpés, Chenevière et Montauzier, déclarent lutter «pour une Bretagne socialiste et autogestionnaire». Des nuances politiques existent entre les inculpés, qui ne se reconnaissent pas nécessairement dans le texte revendiqué par ces deux inculpés. De même, si trois des inculpés revendiquent leur appartenance au FLB, d'autres affirment ne faire partie d'aucune organisation. S'il est indéniable que le type d'action menée par ces militants n'est pas de nature à faire avancer les revendications spécifiques de la Bretagne, et ne reçoit pas le soutien des travailleurs bretons, il est pour le moins mensonger d'amalgamer leur mouve-

Protestations contre les tortures

Dès le début du procès, les avocats ont souligné les conditions particulièrement scandaleuses dans lesquelles avaient été menés certains interrogatoires, accompagnés pour certains de véritables tortures.

De nombreuses organisations politiques et syndicales, dont la CFDT, Paysans-Travailleurs, la CSCV, tout en se déclarant «en désaccord avec le FLB dans ses buts et dans ses méthodes», protestent, dans un communiqué, contre «ces actes de torture relevant d'un comportement et d'une inspiration incompatibles avec un régime démocratique». Ces organisations, regroupées dans un «collectif pour la défense des libertés», se joignent «à l'Association des familles des détenus pour dénoncer ces actes de torture».

ment aux menées fascistes qui ont caractérisé certains groupes il y a plusieurs dizaines d'années.

Le soutien contre la répression qui les frappe est d'ailleurs organisé par les COBAR (Comités Bretons Anti-Répression) qui groupent dans leurs rangs des militants de gauche et d'extrême-gauche. Rappelons à ce sujet l'interdiction du meeting qu'ils voulaient tenir à Paris le 13

novembre dernier alors que dans la même période, le gouvernement protégeait de ses CRS le meeting de l'Eurodroite. Les menaces et les intimidations n'ont pas empêché plusieurs milliers de personnes de venir, samedi et dimanche derniers, à la fête organisée à Pontivy par les COBAR en solidarité avec les inculpés.

François NOLET

● Débat parlementaire sur la loi Veil : pas avant décembre

Déjeunant ensemble mardi 18, Barre, Labbé, Chibaud et quelques autres ont défini ce que sera l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire, qui s'ouvrira le 2 octobre. La session commencera par l'examen d'un rapport sur l'actualisation de la loi de programmation militaire, avant d'en venir au problème de la fiscalité locale. Les questions délicates ont été placées après la discussion budgétaire, qui s'ouvrira le 12 octobre pour une durée d'environ deux mois. Ce n'est donc probablement qu'en décembre que seront discutés la loi d'orientation agricole, le financement de la sécurité sociale, et le «projet visant à reconduire, en l'aménageant, le texte de 1974 sur l'interruption de grossesse». La discussion sur ce dernier point sera d'ailleurs précédée d'un débat sur la «politique familiale», à la demande du RPR. En repoussant ainsi la discussion sur ces textes importants, le gouvernement cherche évidemment à faire retomber les mobilisations qui s'amorcent autour de la défense de l'interruption de grossesse notamment.

LUTTES OUVRIERES**● Rentrée des luttes en Franche-Comté****GREVE DES BUS, LE JOUR DE LA RENTREE A BESANCON**

Alors que la direction faisait traîner des négociations depuis 15 jours, les chauffeurs de bus de la CTB ont refusé de prendre le travail jeudi dernier, bloquant la sortie des bus du dépôt. Ils réclament toujours une amélioration de leur condition de travail (amplitude...) et des hausses de salaire. Au lieu de répondre aux revendications la direction s'est efforcée de casser le mouvement, huissier à l'appui, en exigeant l'ouverture des dépôts «pour assurer la liberté du travail» et en cherchant à dresser les usagers contre les grévistes.

GREVE DE CLAVISTES A L'IMPRIMERIE DES DEPECHEES A DIJON

Pour des hausses de salaire, les travailleurs de cette imprimerie dijonnaise ont fait grève durant plusieurs jours bloquant ainsi la parution de plusieurs éditions du groupe de l'Est Républicain à Besançon et dans le Jura en particulier.

GREVE AU MAGASIN NOVAPRIX A LONS

Dans le Jura, la cinquantaine d'employés que compte le magasin Novaprix du centre de Lons ont fait grève à 100% mercredi dernier privant la direction des recettes de la rentrée des classes. C'était la 2^e grève lancée à l'appel de la CGT pour faire céder la direction sur les salaires. Par ce blocage, la veille de la rentrée scolaire les employés ont voulu rappeler à la direction qu'à ce moment les rentrées d'argent manquent.

GRENOBLE FETE**DE L'HUMANITE ROUGE dimanche 23 septembre de 11 H A 21 H 30 à Quaix en Chartreuse**

à 100 mètres de la porte de France sur l'ancienne route de Lyon, prendre à droite la route du Col de Clémencières. Un ramassage sera organisé à 11 h, 12h, 13h, 14h 15h à l'entrée du jardin des dauphins

programme

SPORT, REPAS, JEUX, CLOWNS, THEATRE DE MARIONNETTES, GARDERIE, BAL POPULAIRE, FORUMS-DEBATS, INTERVENTION DU PCML
ENTREE LIBRE

Organisée par la section de Grenoble du Parti Communiste Marxiste Léniniste avec le soutien du PCRml et la participation de plusieurs organisations invitées.

2 semaines de grève à la CNAV dans le 19^e arrondissement de Paris.**MENACE D'INTERVENTION DE LA POLICE**

Depuis 4 mois les opérateurs et pupitreuses de la caisse nationale vieillesse rue de Flandre mènent des discussions sur leurs conditions de travail. Comme dans les autres caisses de Sécurité Sociale, dont la C.P.C., l'URSSAF et la C.A.F., ils veulent obtenir :

- le travail en 2x7
- une 1/2 journée d'inconfortabilité
- une prime d'équipe 45 minutes de temps de repas.

L'attribution de chèques déjeuners

- des indemnités kilométriques

Ces avantages sont appliqués dans les autres caisses de sécurité depuis plusieurs années.

Enfin, après que les dif-

férents services se furent renvoyé la balle, monsieur Le Bihan recevait les syndicats pour leur répondre ; temps de travail et temps de repas voir l'UNCASS, primes déquipes et chèque repas voir l'UCANSS etc. UCANSS, UCANSS. Voir UCANSS mais les discussions à l'UCANSS, très générales puisqu'elles concernent tous les organismes, peuvent durer des mois, des années.

Il est curieux de constater qu'il existe un seul avenant informatique pour toutes les caisses de S.S. et que des avantages existent dans certaines caisses et pas dans d'autres. Aussi l'informatique s'est mise en grève pour exiger les mêmes avantages que les autres. Après une semaine

où les directeurs furent invisibles, Le Bihan recevait ce lundi les grévistes pour leur dire : «J e ne veux satisfaire aucune des revendications. Je prends les mesures pour la liberté du travail et l'accès des locaux». A la question de savoir si dorénavant il en serait de même pour toutes revendications, Le Bihan répond : «Oui, je prends mes responsabilités». La direction a pris ses responsabilités en faisant assurer les échéances par des cadres zélés chez I.B.M. Ce que réclament les grévistes est sans commune mesure avec les millions dépensés pour la location du matériel que supporte la caisse depuis le conflit. La responsabilité de la direction dans la durée du conflit et les erreurs

éventuelles lui incombent entièrement ; elle le reconnaît froidement.

Son intransigeance entre bien dans les directives données par le gouvernement et le patronat. Aussi cette grève d'un secteur concerne l'ensemble du personnel et les menaces d'interventions de la police contre les grévistes de l'informatique ne peut laisser les autres services indifférents, malgré les manœuvres de la direction qui fait courir des bruits sur un soi-disant blocage de la paie pour monter les autres services contre l'informatique. L'ensemble du personnel est prêt à riposter si la police intervient contre les grévistes.

Danièle DELANNOY

NOMBREUX DÉBRAYAGE A LA SOLMER

La direction de la Solmer de Fos-sur-Mer espérait peut-être en avoir fini avec la combativité des travailleurs. Après avoir opposé un refus intransigeant aux revendications des travailleurs lors de la longue grève du printemps dernier, préférant perdre des millions chaque jour pendant des semaines plutôt que de céder, elle s'en est pris à des militants syndicaux. Ce faisant, elle voulait faire payer leur ténacité aux travailleurs et aux militants et du même coup se débarrasser d'éléments «gênants».

Deux militants de la

CGT et un de la CFDT ont ainsi été attaqués par la direction. Les deux premiers ont été licenciés, le second muté. Immédiatement, des débrayages avaient lieu, mais la lutte semblait difficile, les travailleurs n'étant pas encore remis de leur longue grève au terme de laquelle d'ailleurs, très peu de choses avaient été obtenues.

Or, on apprenait mercredi matin que l'aciérie du complexe sidérurgique avait été paralysée par une grève de l'équipe du secteur «énergie». Le motif en est, bien sur, l'annulation

des sanctions, mais également, les revendications de la grande grève sont aussi avancées : à savoir, 300 F de rattrapage du pouvoir d'achat, revalorisation des classifications. Ce mouvement s'ajoute donc aux débrayages assez nombreux qui durent depuis le début de la semaine dans différents secteurs de l'usine. S'agit-il des premiers pas vers une reprise plus globale de la lutte ? En tout cas, la direction de la Solmer n'a pas fini d'en voir. Les travailleurs sont loin d'avoir dit leur dernier mot.

MANIFESTATIONS D'HOSPITALIERS CONTRE LES LICENCIEMENTS ET POUR LE DROIT A LA SANTE**Reims**

Depuis début septembre, les hospitaliers rémois sont en lutte contre une mesure particulièrement scandaleuse (bien qu'elles le soient toutes) prise par le premier ministre courant août : le licenciement de 212 agents temporaires et auxiliaires. Assemblée générale, grève, manifestations, actions de popularisations se succèdent.

Dans une circulaire adressée au préfet au

mois d'août, Raymond Barre précise qu'aucun crédit supplémentaire ne serait alloué aux hôpitaux pour l'année 1979, et qu'ils devaient s'en tenir au budget fixé en début d'année.

A Reims, ce budget prévoyait pour 1979 4181 agents, nombre déjà très insuffisants (le Conseil d'administration avait lui-même demandé 4298 postes).

Pour remplacer certains personnels en congé, ou pour assurer dans des conditions meilleures le fonctionnement de services particulièrement déficitaires, la direction de l'hôpital a embauché des agents temporaires. Au 31 août, l'effectif était de 4353 agents. Un strict minimum.

Le préfet, appliquant à la lettre les ordres de Barre, a fait au 31 août, une simple soustraction : 4353 agents en fonction, moins 4181 agents prévus = 212 agents temporaires ou auxiliaires licenciés.

Tous les hôpitaux sont concernés par la circulaire Barre. Ce sont 3000 agents hospitaliers qui seraient menacés de licenciement sur l'ensemble de la France.

Dans la situation de montée constante du chômage, la lutte engagée à Reims et que soutiennent les employés des hôpitaux d'Épernay et de Chalons prend une importance toute particulière.

C'est pour le maintien dans leur poste de travail de temporaires, d'auxiliaires, et pour l'embauche, que se bat le personnel.

Ce jeudi après diverses actions, en particulier la grève totale du 12 septembre et la manifestation regroupant plusieurs centaines de personnes à la préfecture de Chalons, est une seconde journée de grève totale avec, cette fois, manifestation dans les rues de Reims. Et ce n'est là que le début de l'action engagée.

Correspondant REIMS

Vesoul

La première manifestation depuis la rentrée à Vesoul (Haute-Saône) a rassemblé plus de 200 personnes autour des travailleurs de l'hôpital : 50 licenciements sont prévus pour la fin du mois, les salaires de décembre sont compromis (on parle de salaires déjà prélevés sur l'emprunt du plateau technique en construction), les absences ne sont plus remplacées, on comprime les dépenses (médicaments, prothèses, analyses, etc...).

L'austérité que subit l'hôpital de Vesoul, comme tous les hôpitaux publics retombe sur le dos des travailleurs hospitaliers : une charge de travail de plus en plus importante, de moins en moins de personnel, des conditions de

travail et d'hygiène qui empirent. Mais elle retombe aussi sur le dos de tous les travailleurs : notre droit à la santé est menacé : sortie hâtive, sélection à l'entrée, soins au rabais ? lits dans les couloirs etc... Alors qu'on vient de nous augmenter la cotisation de la sécurité sociale !

L'intervention prononcée par un responsable syndical de l'hôpital, à la fin de la manifestation a bien montré tous les aspects et les conséquences d'une telle politique, avec tout ce que cela suppose : magouilles scandaleuses, promesses non tenues, mépris de la part du préfet. Elle se terminait par un appel à la popularisation de la lutte qui ne fait que commencer.

Correspondant VESOUL

PAYEZ TOUT DE SUITE OU GELEZ-VOUS !

L'annonce d'une augmentation probable de 20 % des charges locatives fin octobre soi-disant à cause du fuel, va signifier une nouvelle et grave attaque contre les familles populaires.

Examinons tout d'abord le système de chauffage au fuel dans les appartements collectifs.

Les marchands de fuel exigent maintenant un paiement immédiat de leurs livraisons aux propriétaires, sous couvert que ces derniers tarderaient beaucoup trop dans le règlement de leurs factures. Mais portant généralement sur d'importantes quantités, rare est l'exigence d'un tel mode de paiement.

Mais surtout, les négociants prennent prétexte aujourd'hui que certains pays de l'OPEP, et non leur totalité d'ailleurs, auraient raccourci leurs délais de règlement : pour en faire de même.

ETRANGE CASCADE

Du coup, les propriétaires ont annoncé qu'ils seraient obligés de répercuter sans délais aux locataires les notes de fuel. Etrange cascade ; les pays producteurs, les compagnies pétrolières, puis les négociants, les propriétaires... et chacun se retranche derrière l'autre !

Jusqu'à maintenant, dans la plupart des offices, le paiement du fuel était

étalé sur 6 mois ou 1 an. Les propriétaires vont dès lors se mettre en «devoir» d'en exiger le paiement sur les 4 à 5 mois d'hiver.

Notons à cet égard que ces messieurs se sont chaque fois empressés de répercuter sans délais sur leurs locataires les hausses de fuel domestique, alors qu'ils avouent avoir bénéficié longtemps eux-mêmes d'un délai de paiement... Qu'ils se sentent «obligés» maintenant de répercuter à la fois la hausse du fuel et l'absence de délai, cela est un peu fort !

Bien sûr, la hausse de 34 % du fuel domestique depuis janvier dernier aura une incidence sur le montant des charges. Mais enfin ! Il est évident que cette hausse est sans commune mesure avec celle décidée par les pays producteurs de brut. Les différents intermédiaires, l'Etat n'étant pas le moindre, se sucrant allégrement au passage !

LA FICELLE EST UN PEU GROSSE

Et puis, il y a vraiment quelque chose qui ne colle

pas ! Deux solutions s'offrent aux propriétaires et aux offices publics. Soit passer un contrat avec une société qui s'occupe du chauffage, c'est-à-dire de sa mise en route, de son entretien et qui s'occupe également de l'approvisionnement en fuel. Soit alors, le propriétaire passe une commande de fuel directement à un négociant.

Quel rapport peut exister entre un raccourcissement de délais de paiement du fuel et une augmentation de 20 % des charges locatives ? La ficelle est un peu grosse. D'autre part, d'où viennent ces 20 % ? Le flou savamment entretenu sur les véritables raisons de cette hausse des charges est inquiétant.

De plus ce qui va se passer s'appelle du vol manifeste ! En effet, si les propriétaires, «pris à la gorge» par les négociants devront régler plus rapidement leurs factures et aussi obliger les familles populaires à en faire de même, la hausse elle, ne sera pas ponctuelle ! Les charges auront augmenté de 20 % et les différents propriétaires vont empêcher toute l'année des sommes qu'ils auront déjà réglées !

Inquiétante est aussi la menace de la Fédération des Agents Immobiliers : «seuls seront chauffés cet hiver ceux qui pourront payer tout de suite». Alors, en clair, payer-nous avec 20 % en plus ou gelez-vous !

IMPOSER DES CONTRATS

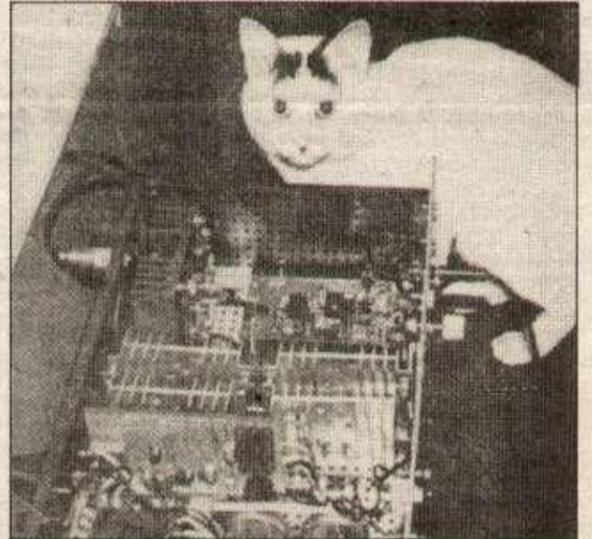
Une des formes de lutte contre les charges exorbitantes a été souvent de vérifier les contrats passés entre propriétaires et société de chauffage. En effet, les propriétaires sont tenus de justifier les charges exigées aux locataires, entre autres celles concernant le fuel. Il est donc intéressant pour les locataires de pouvoir imposer de tels contrats à leurs propriétaires, de façon à pouvoir examiner les factures, et demander des justifications de hausse.

Quoi qu'il en soit, tout le battage fait ces jours derniers autour d'une «inévitabilité» hausse des charges due au pétrole, vise essentiellement à faire avaler l'amère pillule de nouvelles hausses. On connaît le refrain. Mais en aucun cas, nous ne pouvons tolérer que l'exigence des négociants se traduise par une nouvelle attaque contre les maigres revenus des familles populaires.

M.B.

Radio-Aventure en procès

Du brouillage aux poursuites judiciaires, ces derniers mois ont vu une aggravation sensible de la politique répressive contre les radios libres : intervention du gouvernement français pour faire passer en procès des membres de Radio Verte Fessenheim qui avaient émis en Allemagne, inculpations visant Radio-Mlac, Radio-Clémentine et Radio-Riposte. Et ce jeudi passaient en procès à Bobigny deux personnes inculpées de «complicité» dans l'activité de Radio-Aventure.



Jusqu'où ira la notion de complicité ?

Radio-Aventure est une des premières Radio libres. A l'origine — au début de l'année 77 — il s'agissait d'une radio de quartier émettant sur un groupe d'HLM de Bondy. Puis avec la constitution d'une équipe plus nombreuse, les émissions ont porté sur environ 7 à 8 kilomètres, touchant l'ensemble des communes autour de Bondy. Une émission par semaine, le vendredi, à heure fixe, la durée — une à deux heures — étant fonction du temps dont les animateurs, qui travaillaient tous par ailleurs, avaient pu disposer pour l'enregistrement. Chaque émission faisait alterner musique et passages parlés. Sur le plan musical, les animateurs choisissaient de donner la priorité à des musiques délaissées par les radios traditionnelles, ainsi qu'à des groupes musicaux locaux. Pour le reste les thèmes choisis étaient diversifiés et liés à l'actualité régionale : intervention d'un groupe Larzac, d'un gréviste des PTT, re-portage dans un foyer Sonacotra en lutte, dans une cité d'urgence à Pavillon-sous-Bois, participation de poètes locaux, etc... ainsi qu'une rubrique régulière sur les activités culturelles dans la région.

Relativement épargnée par le brouillage (la faible distance d'émission et le choix du lieu d'émission ne facilitant pas la tâche à

TDF), Radio-Aventure commençait à être assez connue sur Bondy et sa région, et l'équipe s'étoffa, quand en mars 79 survenait une sérieuse alerte : la police arrivait sur le lieu d'émission mais les membres de Radio-Aventure lui échappaient ainsi que l'émetteur. Quelques jours plus tard, la police décidait de perquisitionner chez une personne connue pour ses sympathies pour Radio-Aventure. Elle saisissait un matériel important : 116 bandes magnétiques, 77 cassettes, un magnétophone, n'ayant pourtant strictement rien à voir avec les faits reprochés. Malgré cela ce matériel n'a toujours pas été restitué. Deux inculpations tombaient quelque temps après, le 19 mai, reprochant à deux personnes de «procurer aux auteurs de diffusion d'émissions de radio diffusion effectuées sous le vocable de Radio-Aventure en violation du monopole prévu par la loi des moyens qui ont servi à l'action... en l'espèce en participant aux enregistrements de certaines de ces émissions».

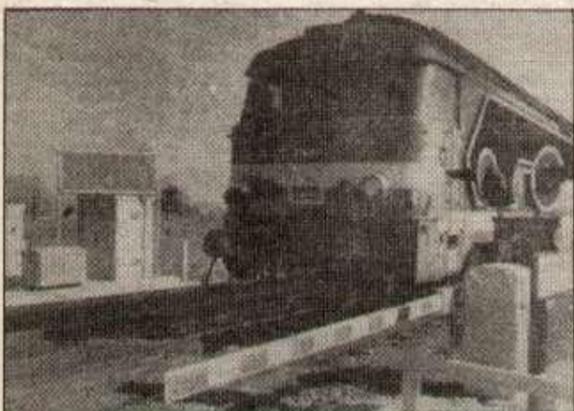
Il faut souligner que c'est la première fois que, dans des procès contre les radios libres ce chef d'inculpation est utilisé, étendant considérablement la portée répressive de la loi sur le monopole...

C.A.

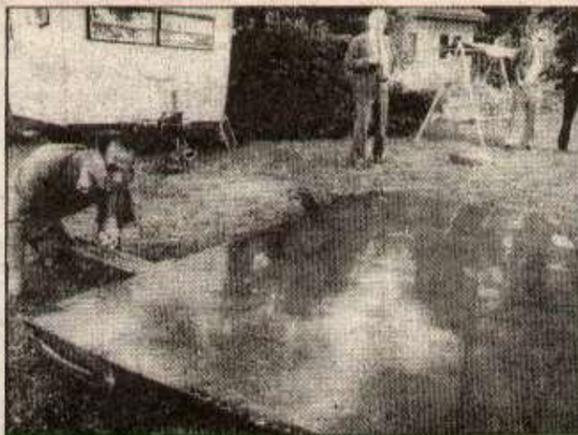
● Promoteurs-escrocs arrêtés les valises à la main

La mariée était trop belle pour un promoteur toulousain et son associé. Ces derniers, à la tête de la société «Les constructions d'Occitanie» empochaient des prêts à la «place de leurs clients pour la construction d'hypothétiques villas qui n'ont jamais vu le jour. L'escroquerie porte sur la somme rondelette de 5 à 10 millions de francs. Les escrocs n'ont pu toucher les sommes détournées, ils ont été arrêtés au moment où ils s'approprièrent à prendre la poudre d'escampette, bagages à la main. Pour quelques fraudeurs arrêtés, combien de scandales financiers sont étouffés ? La partie immergée de l'iceberg reste à explorer, si on veut attraper les gros. Mais le pouvoir n'a-t-il pas plutôt intérêt à les protéger ?

Passage à niveau solaire



La SNCF a mis en service expérimental un passage à niveau solaire sur la ligne Tours-Nantes dans l'Indre et Loire. Le capteur solaire (à gauche sur la photo) alimente des accus qui font fonctionner les barrières, les feux et la sonnerie.



Ce morceau d'aile d'un boeing 707 pèse 130 Kg.

Avions fragiles

Alors qu'il survolait la banlieue de Chicago un Boeing 707 de la compagnie American Airlines a perdu des morceaux de volets d'ailes dont l'un pesait 130 kilos. Ils sont tombés dans le jardin d'habitants, sans toutefois faire de victimes. Quant à l'avion, il a pu se poser sans dégat sur l'aéroport de Chicago.

Après la série d'accidents survenus il y a quelques mois sur les DC 10 dont un avait provoqué un accident entraînant la mort de 375 personnes, ce sont maintenant les DC 9 construits par la même firme, Mac Donel Douglas, qui vont faire l'objet de vérifications à la demande de l'Agence fédérale de l'aviation civile américaine.

Un DC 9 d'Air Canada ces jours-ci a perdu en plein vol une partie de son fuselage arrière, le pilote réussissant à poser son appareil en catastrophe sur l'aéroport de départ. On apprend que cette avarie serait due à la «fatigue» de la cloison arrière de la zone pressurisée.

LE TIMBRE BIENTOT A 1,30f

Ce n'est pas encore officiel mais il faut s'y attendre : le timbre-poste pourrait passer de 1,20 F à 1,30 F au début octobre. La dernière augmentation date du 15 mai 1978, elle était de 0,20 F.

● «Je ne peux vous embaucher, votre fils est trop jeune»

Annie est au chômage. Tous les jours, elle fait les annonces de France-Soir pour trouver un travail. N'importe lequel. Il y a quelques jours, elle trouve un emploi de femme de ménage chez un particulier bien placé dans l'administration. Et lorsqu'il apprend qu'Annie a un fils de 3 ans, il lui dit : «Non, je ne peux vous embaucher ! Votre fils est trop jeune. Il risque d'être malade et vous allez vous absenter».

Au cours de cet été, de nombreuses arrestations ont été opérées par les autorités soviétiques contre des ouvriers et particulièrement contre les fondateurs du syndicat libre SMOT. Dans la nuit du 3 au 4 août, les flics du KGB faisaient

irruption dans un appartement et embarquaient Vladimir Borissov, Albina Yakoreva, Nicolas Nikitine. Pendant ce temps, les stades de Moscou se remplissaient des spectateurs et des échos triomphalistes des Spartakiades.

URSS : LE KGB POURCHASSE LES SYNDICALISTES DU SMOT

Le SMOT (Union Interprofessionnelle Libre des Travailleurs) a été fondée le 28 octobre 1978, à l'initiative de Vladimir Borissov. Il se consacre à la défense de tous les droits des travailleurs : leurs droits professionnels, sociaux, économiques, culturels, religieux et politiques. Un groupe de travail, désigné par élection, enquête sur les plaintes des travailleurs et entreprend des démarches légales pour assurer leur défense. Il est constitué de groupes autonomes qui élisent chacun un délégué à la direction assumée par le Conseil des Délégués.

Seuls les noms et les adresses des membres du Conseil sont

rendus publics. Et chacun de ceux-ci est doublé d'un délégué de rechange élu d'avance qui peut le remplacer en cas d'arrestation. Le SMOT comprend aujourd'hui dix groupes à Moscou et à Leningrad, unissant, chacun, 200 membres. Il publie un bulletin dactylographié, le «Bulletin d'Informations».

Des tentatives de provocations...

La pression du KGB sur le SMOT commença bien avant que le SMOT ne déclare son existence lors d'une conférence de presse le

28 octobre 1978. Durant l'été 1978, un groupe nettement douteux, dirigé par un criminel - Pyotr Tsapenko - tenta sans succès d'infiltrer le SMOT. Le but de Tsapenko consistait à réduire le SMOT à une bande de spéculateurs et d'entrepreneurs sur le marché noir : cela répondait exactement aux vœux du KGB en lui permettant de monter un spectaculaire procès criminel.

Cette tactique échoua, bien que Tsapenko ait eu le temps d'écrire deux lettres de provocation dans le Samizdat (Textes de l'Opposition circulant clandestinement en URSS), lettres qu'il signa comme membre du SMOT, alors qu'il n'en a jamais fait partie.

...Aux condamnations

Les premières arrestations ont commencé à la fin de l'année 1978, donnant lieu à de courtes condamnations d'intimidation. Au cours du printemps 1979, le KGB fabrique deux grossiers procès contre deux membres fondateurs du SMOT : Vladimir Skvirsky et Lev Volokhonsky. Vladimir Skvirsky est condamné le 16 mai 1979 à deux ans d'exil intérieur... pour n'avoir pas restitué des livres à une bibliothèque. Lev Volokhonsky à deux ans de camp, le 12 juin 1979 (voir encart). Il se trouve encore aujourd'hui à la prison «Les Croix» à Leningrad.

Au cours du procès de Volokhonsky, la volonté des autorités soviétiques de détruire le SMOT apparaît clairement. L'acte d'accusation comprend la phrase suivante : «*Les enquêteurs estiment essentiel de juger dans un procès séparé les agissements criminels de Agapova, Borissov, Ivanchenko, Nikitine, Novodvorskaja, Yakoreva et d'autres.*» Début août, le KGB arrête Borissov, Yakoreva et Nikitin sans même se donner la peine d'inventer des motifs «plausibles».

Au cours d'un entretien, Victor Fainberg, membre du conseil du SMOT et représentant du SMOT à l'étranger, nous a expliqué que la décision de ces arrestations était prise depuis longtemps et que le mandat d'arrêt était signé du 1^{er} juin. En fait, les autorités attendaient comme un test la réunion au début de l'été d'une conférence d'organisations syndicales internationales. En l'absence de réactions d'envergure, sinon l'envoi de télégrammes de protestation au moment du procès de Lev Volokhonsky, les autorités soviétiques se sont données le feu vert.

Cependant, poursuit Victor Fainberg, les autorités, craignant l'am-



Vladimir Borissov, membre du Conseil des représentants du SMOT et son épouse, Irina Kaploun

L'ouvrier Vladimir Borissov est âgé de 35 ans et a déjà derrière lui un passé prestigieux. A 18 ans, dans un petit port de l'extrême Est, il organise une grève chez les dockers. A 21 ans, alors qu'il était ouvrier à Leningrad, il est arrêté une première fois pour avoir organisé un cercle clandestin de jeunes socialistes et interné à l'hôpital psychiatrique spécial de Leningrad de mars 65 à décembre 67. En juin 1969, pour avoir participé à la fondation, un mois plus tôt, du «Groupe pour la défense des droits de l'homme en URSS», le KGB vient l'arrêter de nouveau à l'usine. Réinterné à l'hôpital psychiatrique de Leningrad, il mène avec Victor Fainberg une grève de la faim de 80 jours contre les conditions d'internement subies par l'ensemble des détenus. Après quelques autres grèves de la faim, il est libéré en 1974 à la suite d'une grande campagne en URSS et à l'étranger. Il réintègre aussitôt les rangs de la résistance. Arrêté pour la troisième fois le 25 décembre 1976 et réinterné à l'hôpital psychiatrique de Leningrad, il est relâché le 4 mars 1977 sous la pression d'une nouvelle campagne.

plur des protestations suscitées par l'arrestation de Borissov, ont employé une procédure spéciale. Habituellement, dans le cas d'arrestation sans chef d'inculpation, les opposants sont envoyés à l'hôpital psychiatrique, le temps nécessaire pour fabriquer un procès. Contre Borissov, pour lequel l'opinion internationale s'était mobilisée par le passé, le KGB a ressorti une vieille loi en vigueur sous Khrouchtchev, permettant de le condamner suivant une procédure semblable à celle du flagrant délit en France.

Des syndicats anglais, en France la FEN, la CFDT, FO ont envoyé des télégrammes de protestation. Borissov et Yakoreva sont aujourd'hui libres, mais les autorités préparent un procès contre Borissov, Nikitine, lui, chauffeur d'engins de travaux publics, est à la prison «Les Croix» à Leningrad. La procédure contre lui est en cours. Alors qu'il est cardiaque, il a entamé une grève de la faim.

Soutien au SMOT !

Les autorités soviétiques entendent bien démanteler le SMOT comme elles avaient détruit le syndicat libre créé précédemment par Klebanov, en emprisonnant ou internant successivement tous ses membres. L'organisation autonome d'une opposition ouvrière liée à l'opposition démocratique et nationale est dangereuse pour le pouvoir. A l'heure où les difficultés économiques se précisent, où la pénurie latente risque de s'accroître avec l'annonce de mauvaises récoltes, les autorités craignent l'extension du mécontentement de la classe ouvrière. A un an à peine des Jeux Olympiques, il leur devient nécessaire de faire taire les représentants les plus engagés de l'opposition : Moscou repeinte et embellie doit être aussi nettoyée de tous ses opposants.

C'est le moment plus que jamais d'affirmer notre soutien aux ouvriers engagés dans la lutte pour un syndicalisme libre. Le SMOT se trouve aujourd'hui dans une situation difficile. En dépit de la répression, il continue à sortir son «Bulletin d'Informations». Mais il se trouve face à d'énormes difficultés financières et matérielles pour maintenir son activité syndicale, aider ses adhérents frappés par la répression.

Si quelques télégrammes de protestation peuvent reculer une condamnation, seuls un mouvement d'opinion, un soutien effectif des organisations syndicales, l'envoi d'argent collecté auprès des travailleurs en France, des lettres de soutien et des contacts suivis pourront renforcer le combat des travailleurs organisés dans le SMOT et faire pression sur les autorités soviétiques.

Joëlle FECLAZ

L'arrestation de Borissov

Dans la nuit du 3 au 4 août 1979, à 2 h 15 du matin, la milice, composée de deux lieutenants en uniforme et de trois hommes en civil, est intervenue dans l'appartement moscovite de Vsevolod Kouvakine - juriste, ancien avocat du syndicat Klebanov.

Après avoir qualifié l'appartement de celui-ci de lieu de débauche, les miliciens sont repartis vers 3 heures du matin, emmenant avec eux Vladimir Borissov, Albina Yakoreva et Nicolas Nikitine. Borisov et Yakoreva ont été conduits au poste 101 de la milice de Moscou. Lundi 6 août 1979, Borisov et Yakoreva ont été condamnés à 15 jours de détention pour «actes mineurs d'hooliganisme». A la suite d'une hémorragie, A. Yakoreva a été transportée d'urgence à l'hôpital «Gradskaia n° 4». Borisov, quant à lui, a été transféré à la section n° 1 de la milice de Moscou. Nikitine a été conduit nul ne sait où. Juste avant de quitter l'appartement de Kouvakine, il a pu annoncer qu'il entamait une grève de la faim. Il serait inculpé de l'article 190 du Code Penal.

Samedi 4 août à 11 heures, la femme de Borissov, Irina Kaploun, a pu rencontrer son mari pendant quelques minutes. Le milicien Tsuboulski lui a signifié de partir en lui donnant un violent coup de coudes dans le ventre alors qu'elle est enceinte de huit mois. Quatre jours après, le jeudi 9 août 1979 elle accouchait d'une petite fille Eugénia, qui pesait trop peu à la naissance, 2 kg 100.

Pour tout envoi de soutien financier, toute demande de contact avec le SMOT, tout envoi de lettre ou de motion de soutien, s'adresser au Quotidien du Peuple qui transmettra.

Les documents figurant en encadré sur les procès et arrestations proviennent d'informations du SMOT transmises par Victor Fainberg.

Le procès préfabriqué de Volokhonsky

Lev Volokhonsky, 34 ans, ouvrier, membre du Conseil des Délégués du SMOT était arrêté le 19 mars 1979 et interné à la prison de Leningrad «Les Croix». Il est inculpé de l'article 190 du Code Pénal qui prévoit une peine maximum de 3 ans de camp de travail.

Le KGB s'étant révélé incapable de faire ne serait-ce qu'une farce de procès criminel à Volokhonsky, il dut recourir à une autre tactique. Ce procès, il commença à le préparer longtemps avant son arrestation. Déjà, en décembre 1977, les travailleurs Lévitane et Fain ainsi qu'un scientifique, Druzhinin, étaient convoqués par le KGB pour des «discussions informelles».

Ils furent soumis au chantage et menacés de prison pour être en possession de «littérature anti-soviétique» : le KGB espérait ainsi obtenir l'aveu extorqué qu'ils avaient reçu ces livres des mains de Volokhonsky. Par la suite, tous trois furent contraints de rédiger leurs déclarations et les signer, «par pure formalité». Le même truc était à nouveau utilisé en décembre 78, avec un travailleur scientifique et Alexandre Snisarenko. Le 14 mars 1979, le KGB fouillait l'appartement de Volokhonsky et confisquait les documents du SMOT, et alors seulement commençait l'instruction légale contre lui sur la base du chef d'inculpation cité ci-dessous.

Les faux témoignages des quatre témoins qui avaient été obtenus par le moyen de pressions, furent interprétés comme des «déclarations de citoyens» et prises comme base de l'accusation. Volokhonsky plaida non coupable et refusa de répondre aux questions concernant le SMOT et ses activités. Il refusa l'avocat d'office qui lui était proposé et choisit d'assurer lui-même sa propre défense. Le procès commença le 8 juin dans le tribunal de la ville de Leningrad. Les témoins Lévitane, Fain et Druzhinin refusèrent leurs précédentes déclarations. Alexandre Snisarenko s'était, quant à lui, récusé bien avant, en mars, au moyen d'une lettre envoyée au Procureur Général.

L'acte d'accusation comprenait la possession et la distribution de littérature «calomnieuse» et «anti-soviétique», de même que du matériel du SMOT. La liste du matériel «criminel» comprenait les revues d'émigrés russes «Possevn», «Continents», ainsi que «L'Archipel du Goulag». Elle contenait en outre un ensemble de travaux de l'académicien Sakharov ainsi que des documents du syndicat libre.

Volokhonsky nia l'accusation d'avoir distribué ces écrits, à l'exception du livre de Sakharov ; il affirma en outre qu'il avait le droit de le faire. Il assumait l'entière responsabilité des documents du SMOT et insista sur la véracité de leur contenu. Il déclara que s'il était remis en liberté il continuerait ses activités dans le syndicat libre.

Les délibérations devaient se terminer lundi 11 juin. Dimanche 10 juin, des télégrammes d'organisations et de personnalités du mouvement syndical international étaient envoyés à Brejnev, exigeant la libération immédiate de Volokhonsky. Lorsque les amis de Volokhonsky parvinrent au tribunal le lendemain lundi matin, ils apprirent que le jugement était repoussé au lendemain. Les juges avaient l'air embarrassés et décontenancés. Leur évidente confusion se maintint le mardi suivant, dernier jour du procès. Le juge ainsi que le procureur furent très brutaux et nerveux. Le procureur, à différentes reprises, appela Volokhonsky «Skvirsky» et même, une fois, «Vyshevsky» du nom de la rue où habite l'accusé.

Volokhonsky fut condamné à 2 ans d'emprisonnement dans un camp de travail à «régime ordinaire».

USA : A L'APPROCHE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

Le rapport de forces avec l'URSS plus que jamais à l'ordre du jour

Alors que Carter le mal-aimé annonce sa décision de se représenter aux élections l'année prochaine, les questions de défense occupent le devant de la scène dans les débats qui partagent la classe dirigeante américaine : négociations SALT, force d'intervention américaine, troupes soviétiques à Cuba, c'est le même problème qui est posé : quel rapport de forces y a-t-il aujourd'hui entre les Etats-Unis et l'URSS ? L'armée américaine va-t-elle maintenir dans les années qui viennent une supériorité ou même un équilibre global ? Au-delà de la question de savoir si Carter, Kennedy ou un autre l'emportera, c'est la stratégie de l'impérialisme américain qui sera en cause au cours de la campagne électorale.

Le chef d'état-major américain, le général Meyer a fait de nouvelles déclarations au sujet de la «force d'intervention» dans le Tiers Monde que les Etats-Unis mettent actuellement sur pied. Ce projet avait d'abord été évoqué après la chute du régime du Shah. Les dirigeants américains, estimant que l'équilibre des forces dans la région était changé et que la route du pétrole n'était plus sûre, ont proposé à l'Arabie Saoudite et aux émirats d'accueillir une telle force. Devant le refus de ces pays, l'armée américaine organise actuellement une force stationnée aux USA, mais capable d'intervenir rapidement, en particulier au Moyen-Orient. Cette force, de plus de 100 000 hommes doit comprendre des unités d'air, terre et mer. Meyer a déclaré que cette force devrait effectuer des manœuvres ostensiblement «pour indiquer au monde que nous avons vraiment la capacité d'exercer notre puissance». Ce projet de

force d'intervention sera donc une réalité avant la fin de l'année. Sa mise en œuvre, accélérée par l'exacerbation des rivalités entre les deux superpuissances constitue une grave menace pour les peuples du monde.

Cette semaine, Carter a

poursuivi ses tractations pour obtenir le soutien des sénateurs pour la ratification du traité SALT II qui doit être voté par une majorité des deux tiers. Carter a offert aux sénateurs de faire de nouvelles propositions pour le budget de défense des années à venir, ceux-ci liant leur acceptation du traité à des efforts supplémentaires dans ce domaine. Mais le sénateur Nunn, dont il espérait obtenir le soutien a écrit au président américain que les dépenses militaires devraient augmenter de 5 % par an, alors que Carter propose 3 %. Nunn a déclaré à des journalistes que l'échec de la ratification du traité «pourrait être bénéfique au pays», ajoutant que «le rapport de

forces militaire global entre les USA et l'URSS devenait beaucoup trop défavorable aux USA».

C'est dans ce climat tendu que Carter a présidé une réunion de son «conseil de sécurité» consacré spécialement à la question de la présence de troupes soviétiques à Cuba. Le secrétaire d'Etat Vance avait convoqué à plusieurs reprises l'ambassadeur soviétique à Washington pour lui demander des explications à ce sujet. Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré que le président était «mécontent» des réponses soviétiques et a démenti les rumeurs selon lesquelles Carter s'en serait satisfait.

J.-P. C.



Marines US à l'entraînement dans du pétrole.

Afghanistan L'ex «grand leader» dans la poubelle de l'histoire

On ne voit toujours pas quels sont les changements fondamentaux que peut apporter en Afghanistan le coup d'Etat qui a coûté le pouvoir et la vie à Taraki ; si ce n'est que la fraction du nouveau président Amin veut faire retomber sur Taraki la responsabilité de la crise qui secoue le pays et le régi-

me. Il semble que Moscou ait sommé le régime de trouver une politique lui permettant de rompre son isolement tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Taraki aurait voulu alors évincer son premier ministre Amin accusé d'être trop «dur». Celui-ci a refusé, a éliminé son rival et pris le pouvoir. Aujourd'hui, il

accuse l'ex «leader de la révolution afghane» d'avoir été un «opresseur du peuple» et s'engage à rétablir de bonnes relations avec le Pakistan et l'Iran. Bien sûr, Amin est tout aussi responsable de la politique suivie ces derniers mois et passe même pour en avoir été l'instigateur ; mais, bien sûr, aujourd'hui

Taraki «porte le chapeau» d'autant qu'il ne peut plus se défendre.

Le gouvernement iranien a réagi au coup d'Etat en faisant déclarer par un porte-parole : «Le régime de M. Amin ne durera pas longtemps s'il poursuit la politique de son prédécesseur».

Mercredi Amnesty International rendait public un rapport sur la situation de la répression et des prisonniers politiques en Afghanistan. Selon Amnesty International, les prisonniers politiques se comptent par milliers. Il seraient 12 000 dans la seule prison de Pule Charchi près de la capitale Kaboul. L'organisation déclare «la conduite adoptée par le gouvernement Taraki est d'emprisonner tout individu ou membre d'un groupe politique qu'il considère comme un opposant actif ou potentiel à sa politique». Le rapport ajoute que les prisonniers n'ont pas le droit de voir leurs familles et qu'ils sont souvent torturés.

Zimbabwe LES PROPOSITIONS DU FRONT PATRIOTIQUE

A la conférence de Londres sur le Zimbabwe, le Front Patriotique a rendu publiques ses propositions concernant la période transitoire devant mener à des élections libres et à l'indépendance du Zimbabwe. En effet, le front considère que le problème de la période de transition doit être traité au cours des négociations, alors que le régime de Salisbury voulait se limiter à des discussions sur la constitution restant dans le vague sur les moyens de

changer le régime en place.

Le Front propose pendant une période transitoire de six mois un pouvoir partagé dans un conseil de gouvernement comprenant 4 représentants des Britanniques et des colons et 4 membres du Front Patriotique. Il demande pendant cette même période l'envoi au Zimbabwe d'une force de paix de l'ONU. En présentant ce plan que la presse occidentale considère comme «modéré» le Front entend démontrer sa

bonne volonté et isoler Muzorewa qui avait menacé de rompre les négociations et de rentrer à Salisbury si la question de la période de transition était mise à l'ordre du jour.

Cette semaine, les négociations se poursuivent séparément : les Britanniques négocient d'une part avec le Front, d'autre part avec le régime de Salisbury. Des négociations réunissant tous les interlocuteurs reprendront quand ce sera possible.

● Négociations entre l'OPEP et le groupe des 77

A la suite des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la commission économique de la conférence des non-alignés de la Havane, les pays de l'OPEP ont accepté d'ouvrir des négociations avec le «groupe des 77», représentatif des intérêts du Tiers-Monde, pour examiner les répercussions des hausses des prix du pétrole sur le développement des pays les plus pauvres du Tiers-Monde. Dans le cadre de ces négociations globales, l'OPEP envisagerait une augmentation de son aide aux autres pays du Tiers-Monde afin de compenser les effets de la hausse des prix du pétrole. Ces négociations revêtent une grande importance dans la mesure où les deux superpuissances ont toujours utilisé les contradictions existant entre les pays producteurs de pétrole et les autres pour tenter de briser l'unité du Tiers-Monde.

● Ouverture de l'Assemblée Générale de l'ONU

L'Assemblée Générale de l'ONU s'est ouverte mardi. Le nouveau président de l'Assemblée est le tanzanien Salim un des diplomates les plus en vue du Tiers-Monde. Dans son discours, il a passé en revue les problèmes que doit aborder la session, en particulier la situation au Proche Orient, la lutte contre les régimes racistes d'Afrique Australe et la relance du dialogue Nord-Sud conformément aux demandes de la conférence au sommet des non-alignés. A l'ouverture de la session, le Kampuchéa démocratique occupait comme avant le siège du Cambodge. Le représentant vietnamien est intervenu pour tenter d'imposer son remplacement par une délégation du régime fantoche en place dans la capitale cambodgienne. La commission de vérification des pouvoirs devait trancher vendredi.

● Afrique du Sud : des colons armés jusqu'aux dents

Un enfant de trois ans tue son père en jouant avec le fusil de la famille. Un fait divers anodin en Afrique du Sud : en effet, les colons blancs forment la communauté la plus armée du monde, avec 1 500 000 armes, sans compter celles qui ne sont pas déclarées. Donc plus d'une arme par famille. Alors que le régime raciste dispose d'une armée puissante qui intervient en Rhodésie et en Namibie, les armes à feu sont en vente libre pour les blancs depuis la révolte des Africains de Soweto en 1976. Si les colons tirent sur des Noirs sous un prétexte quelconque, leurs crimes restent en général impunis. Beaucoup d'armes parviennent en Afrique du Sud par contrebande, malgré l'embargo décrété par l'ONU. L'Afrique du Sud a développé en outre sa production d'armes, en particulier grâce aux brevets et aux licences accordées par la France.

● Nicaragua : le sandinisme en question

Une polémique se développe actuellement au Nicaragua sur l'appellation «sandinisme». Le sandinisme, du nom du général Sandino, héros de la lutte contre l'impérialisme U.S., a regroupé les opposants dans un «Front sandiniste» lui-même composé de trois tendances. Par extension, les forces démocratiques bourgeoises qui ont rallié le combat contre Somoza ces dernières années se sont également réclamées du sandinisme. Aujourd'hui, le parti conservateur démocrate a exprimé l'intention de prendre le nom de «parti social-démocrate sandiniste». Le gouvernement a réagi en déclarant que seuls peuvent se déclarer «sandinistes» ceux qui ont combattu les armes à la main Somoza. De son côté, le PC du Nicaragua préconise la création d'un «parti unique de la révolution». Derrière cette controverse apparaissent les divergences entre les partis qui s'étaient regroupés dans un large front contre le régime de Somoza : aujourd'hui certains sont partisans d'une orientation social-démocrate, d'autres d'une orientation prosoviétique et d'un rapprochement avec Cuba... La «voie nicaraguayenne spécifique» dont se réclament certains dirigeants sandinistes reste à définir.

Argentine

LES «DISPARUS» NE VEULENT PAS ÊTRE ASSASINES PAR DECRET

La visite effectuée ces jours derniers en Argentine par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, déléguée par l'OEA (Organisation des Etats d'Amérique) a remis à l'ordre du jour le problème des «disparus». Ils sont entre 15 et 20 000, «disparus», enlevés par la police, parfois en plein jour ou sur leurs lieux de travail. A leur sujet, le ministre de l'intérieur de la Junte, le général Harguindeguy avait parlé d'«absents pour toujours». Aujourd'hui, la dictature argentine est pressée de trouver une solution finale au problème des disparus, qui signifie en fait la liquidation totale des prisonniers politiques.

DES DECRETS QUI SONT DES ASSASSINATS

Les décrets élaborés par la Junte prévoient que les juges qui auront été saisis de cas de disparition devront passer un avis de recherche dans la presse pendant 5 jours consécutifs. Ce délai passé, les disparus auront 90 jours pour réapparaître au grand jour. S'ils ne le font pas, ils seront déclarés légalement décédés à compter du jour de leur disparition. La dictature pousse le cynisme jusqu'à prévoir que les familles pourront entreprendre des démarches pour toucher des pensions et des retraites.

Ce décret, qui n'a pas été signé, mais qui peut l'être d'un jour à l'autre par Videla, fait peser une grave menace sur la vie de milliers de prisonniers politiques détenus dans des camps de concentration clandestins, contrôlés par l'armée. Or précisément, la Commission des Droits de l'Homme qui attendait, depuis plus d'un an de

pouvoir effectuer son enquête, n'a pas eu le droit, pour des «raisons de sécurité» de pénétrer dans les zones militaires : c'est justement là que se trouvent les centres de torture et les camps de concentration. En fait, l'assassinat pur et simple des «disparus» a déjà commencé.

LA COMMISSION D'ENQUETE SAISIE DE CENTAINES DE PLAINTES

La Junte Militaire Argentine a également préparé à sa manière la venue de la Commission. Elle a effectué des perquisitions aux sièges des 3 principales organisations de défense des disparus, dont l'Assemblée Permanente des Droits de l'Homme, dirigée entre autres par des évêques. La police a saisi des documents qui devaient être présentés à la Commission. Dans les jours qui ont précédé, la Junte a multiplié la répression et les pressions de toutes sortes pour décourager les témoignages des familles de disparus et de prison-

niers. En avril dernier, Thelma Jara, la secrétaire de la Commission des Familles de détenus et disparus pour Causes Politiques avait été arrêtée ; le mouvement des «Folles de Mai», les Mères et Femmes de disparus avait été durement touché. Malgré toutes les manœuvres d'intimidation, en l'espace de quelques jours, la Commission d'enquête a reçu plusieurs centaines de témoignages et de demandes d'investigation qu'elle s'est engagée à mener à leur terme. La dictature militaire argentine pratique de manière systématique le terrorisme d'état, mais elle ne parvient pas à étouffer la résistance du peuple, qui se traduit par des grèves et des manifestations.

LES DIFFICULTES DE LA JUNTE

Après une période de relative stabilisation de son pouvoir, consécutive à la tenue de la Coupe du Monde de Football, la Junte Argentine se trouve empêtrée dans des difficultés sérieuses. La politique économique de Martínez de Hoz, de libéralisme absolu, tendant à transformer l'Argentine en pays agricole et fournisseur de matières premières a signifié le démantèlement de nombreux secteurs industriels et mécontenté les couches bourgeoises non liées à l'agro-exportation. Cette politique économique repose sur l'assurance, donnée par l'Union Sovi-

tique aux termes d'un accord commercial de 10 ans, que le blé, la viande, le cuir argentin trouveront acquéreurs. Tout récemment, un accord technique et militaire a été signé avec l'URSS qui a réussi à éviter la condamnation de l'Argentine dans les instances internationales. Certains, dans les forces armées, commencent à s'inquiéter de ce rapprochement avec l'URSS et du relatif isolement de l'Argentine, y compris en Amérique Latine, surtout après la victoire du Front Sandiniste au Nicaragua et l'évolution des régimes boliviens et équatoriens.

Par ailleurs, les péronistes semblent prendre de plus en plus leurs distances par rapport à la Junte et récuser à présent toute participation à une solution politique dans laquelle figureraient Videla, Viola et consorts. Ils ont déclaré à la Commission d'enquête : «Les bénéficiaires de l'actuelle situation sont et seront nos implacables adversaires. Et nous soutenons que ceux qui s'accrochent au privilège ne pourront le maintenir que par l'usage d'une violation systématique des droits de l'homme». Enfin, il est question d'une grève générale le 17 octobre prochain, à laquelle participerait activement la Commission des 25, regroupant des dirigeants syndicaux opposés à la dictature. Ce sera un test...

Hélène VARJAC

Piperno et Pace : jugement reporté à huitaine

C'est dans une salle cernée par les flics en uniforme et bourrée de flics en civil que les juges français ont eu à débattre mercredi de la demande d'extradition de Piperno et Pace. «Est-ce que tout le monde a pu entrer ?» demandait le président «j'ai bien failli ne pas pouvoir» répondait l'avocat de Piperno Maître Kiejman.

La défense a dénoncé la campagne développée en France et en Italie pour présenter Piperno et Pace comme des membres des «brigades rouges» alors que pas une preuve n'est avancée si ce n'est une interprétation tendancieuse de certaines de leurs positions. En prison Piperno est traité comme un terroriste : fouilles constantes, interdiction d'avoir des livres, entretiens avec son avocat surveillés, etc. Prenant la parole lui-même, Piperno a déclaré qu'en principe, il ne craignait pas un procès public en Italie,

mais que s'il l'acceptait maintenant, il risquerait de faire les frais d'un règlement de compte entre les partis politiques au sujet de l'affaire Moro.

Finalement, la décision du tribunal a été reportée à huitaine. Pour Piperno, la traduction des textes de lois italiens sur lesquels s'appuient les inculpations n'est pas terminée. Pour Pace, la défense plaide l'arrestation illégale : en effet, dans leur hâte, les policiers parisiens n'ont pas attendu une confirmation de l'inculpation par voie diplomatique (article 5 de la convention franco-italienne de 1970).

Pour Maître Kiejman, le procès sera long : il y a en effet 46 chefs d'inculpation, chacun d'entre eux suffisant à justifier l'extradition. La défense devra tenter de les contrer un par un. En attendant Piperno et Pace resteront en prison, victimes de l'Euro-pe des polices.

MARTINIQUE: GREVE DANS LE BATIMENT

Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics de l'île sont en grève afin d'obtenir une augmentation de salaire de 15%. Des piquets de grèves se sont mis en place dans toutes les entreprises.

PAYS BASQUE ATTENTAT A BILBAO

Deux officiers supérieurs de l'armée espagnole ont été tués mercredi, dans un attentat à Bilbao. Cet attentat intervient un mois avant la date du référendum sur l'autonomie du Pays Basque, dénoncé par l'ETA-militaire. Cette organisation avait fait connaître le mois dernier son intention de s'attaquer à l'appareil militaire espagnol. Par ailleurs, 7 grévistes de la faim d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) ont été hospitalisés mardi, le soir même 300 personnes leur ont manifesté leur soutien.

SUEDE: LES CONSERVATEURS L'EMPORTENT D'UN SIEGE

Les résultats du dépouillement des bulletins des électeurs résidant à l'étranger donnent la «victoire» au conservateur avec une majorité réduite à... un siège. D'où des difficultés de gouverner pour la droite.

OPERATION DE LA RESISTANCE PALESTINIENNE A JERUSALEM

Plusieurs soldats sionistes auraient trouvé la mort à la suite de l'opération réalisée par un commando palestinien, c'est ce qu'indique une dépêche de l'agence de presse palestinienne «Wafa».

BEYROUTH: DIRIGEANTS NOIRS AMERICAINS HOTES DE L'OLP

Venu pour poursuivre le dialogue engagé le 20 août dernier avec le représentant de l'OLP à l'ONU, la délégation de la conférence des dirigeants chrétiens du Sud des Etats-Unis a été reçue lundi par Abou Ayad, membre du Comité Exécutif du Fatah. Elle s'entretiendra en fin de semaine avec Yasser Arafat, après avoir rencontré les dirigeants de l'Etat libanais.

ROME: CONFERENCE SUR LA PALESTINE

Lundi, dans la capitale italienne s'ouvrira une conférence internationale organisée par le Comité italien pour la solidarité et l'amitié avec le peuple palestinien. Le comité, regroupe des représentants des principaux partis politiques italiens présents au Parlement. Une délégation palestinienne, plusieurs personnalités antisionistes, ainsi que l'ancien ambassadeur américain à l'ONU, Young, sont invités à la conférence de Rome.

Projet de loi sur le financement des partis politiques

RENFORCEMENT DES INEGALITES

En adoptant un projet de loi sur le financement des partis politiques, le Conseil des ministres de mercredi a mis en œuvre une promesse formulée par Giscard... en mai 1974, il y a plus de cinq ans. Apparemment séduisant dans son intitulé, le

Selon le projet mis au point mercredi, l'Etat dégagerait, à partir du 1^{er} janvier 1981, une somme d'argent, non encore déterminée, destinée aux partis politiques. Les bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat répartiraient cette somme proportionnellement au nombre de parlementaires dont disposent les partis, en sachant que seuls les partis disposant d'au moins trente députés ou sénateurs pourraient y prétendre. Enfin, une commission de magistrats de la cour des comptes contrôlerait l'utilisation de ces fonds, en présentant un rapport annuel. Si ces fonds étaient mal utilisés, ils seraient reversés au Trésor Public.

Parallèlement, le projet de loi porte interdiction pour les partis de recevoir des subventions d'une organisation ou d'un Etat étranger.

Le problème du financement des partis est un problème réel, puisque la sélection par l'argent est une des bases de la domination politique de la bourgeoisie. C'est l'argent qui détermine pour une large part les capacités de propagande des partis, leurs moyens organisationnels ou leur infrastructure. Pour circuler, les idées ont besoin de supports matériels, et ces supports se paient. Pour autant qu'il n'aliène pas la liberté des partis, leur financement pourrait être acceptable.

«financement des partis», pour «moraliser la vie politique», ce projet de loi n'est finalement qu'une nouvelle mesure anti-démocratique, destiné à aider encore un peu plus les seuls partis bourgeois, et plus encore ceux de la droite au pouvoir.

Mais le projet de loi adopté mercredi va très exactement dans le sens d'un renforcement des inégalités. D'abord, et c'est ce qui saute aux yeux immédiatement, seuls les quatre grands partis, UDF, RPR, PS et PCF bénéficieront des largesses de l'Etat, ce qui aura pour unique effet d'accroître encore les inégalités, en donnant encore plus d'argent à ceux qui en ont déjà beaucoup.

Le fait que la répartition des fonds se fasse en fonction du nombre de parlementaires, et non en fonction des voix obtenues est une autre inégalité, qui vient se greffer sur la précédente, puisqu'aussi bien

le nombre de voix obtenues est pour une part dépendant de l'argent investi dans les campagnes électorales. Avec le système mis en place, ce sont les partis de la majorité, UDF et RPR, qui vont se tailler la part du lion. Par la grâce de monsieur Giscard d'Estaing, une partie de nos impôts servira donc à financer l'UDF et le RPR ! Enfin, il faut noter que le projet de loi autorise implicitement le financement des partis par des groupements nationaux ; en clair, les caisses noires du CNPF ou des banquiers pourront continuer à fonctionner, pour le plus grand profit de la «démocratie» bourgeoise.

N.D.